

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE

Certificate of sanitary conformity

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et à la circulaire du Ministère de la Santé

Direction Générale de la Santé DGS/SD7A N° 571 du 25 Novembre 2002

Coordonnées du demandeur d'ACS / Contact details of the ACS owner :

POLLET WATER GROUP NV

Brouwerijstraat 14

8680 KOEKELARE

Belgique

Nom de l'accessoire représentatif / Reference of the representative accessory :

Adoucisseur / Softener Adoucisseur filtre manuel avec vanne Clack D1220-1

N° de dossier attribué par le laboratoire habilité / File reference :

17 ACC LY 607

Date de réalisation des essais d'inertie selon la norme XP P41-280 : du 17 Octobre au 06 Novembre 2017

Tests date (according to the standard XP P 41-280) : from October 17 to November 6, 2017

Commentaires / Comments : les résultats des essais sont conformes aux exigences de la circulaire DGS/SD7A N°571 du 25 Novembre 2002. The results are in accordance with the requirements of the circular DGS/SD7A N°571 dated November 25, 2002

Famille d'accessoires couverte par l'ACS / Accessories' family covered by this certificate :

Adoucisseur / Softener

Référence / Reference :

Adoucisseur/Filtre manuel composé d'une vanne Clack D1220-1 ou D1400 avec ou sans bypass et raccords plastiques ¾", d'une bouteille ACS, d'un système de distribution 1.05" avec crépine supérieure

Attestation délivrée par / Certificate issued by :

Christelle AUTUGELLE

Signature :

Responsable MCDE

CARSO - L.S.E.H.L.

Date de délivrance / Date of issue : 06 Décembre 2022

Date d'expiration / Expiry date : 24 Mai 2024

Commentaires / Comments : L'ACS ne préjuge pas de l'efficacité de traitement des adoucisseurs. Ceux-ci sont donc testés vides. Les produits ou supports de traitement doivent être autorisés par le Ministère de la Santé / *The ACS does not foresee the efficiency of treatment of the softeners. These are then tested fully empty. Their treatment product(s) have to be authorized by the Ministry of Health.*

Extension de la durée de validité de l'ACS de 18 mois suite aux consignes de la DGE et de la DGS / 18-months' extension of the ACS validity period following instructions from the DGE and DGS